

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 67 (1995)

Heft: 1

Artikel: Promenons-nous dans les ... villes!

Autor: Gfeller, Philippe

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-129338>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

PROMENONS-NOUS DANS LES ... VILLES !

LA VILLE EST FAITE
DE BÉTON... ET DE VIDES

P

our les architectes, la ville représente un ensemble de bâtiments, de fonctions, de densités, de styles. Aujourd'hui ceux-ci redécouvrent la valeur des vides entre le béton : les parcs arborisés et les promenades ensoleillées, les espaces libres du jeu, la rue des chalands, les places monumentales.

Mais pour chacun de nous, la rue est devenue un lieu craint car déserté dès le soir venu, un lieu accaparé par la marge. Cela peut se comprendre car celle-ci a été vidée des usages sociaux au seul profit des déplacements : la fontaine est dans notre cuisine, le cinéma est dans le salon, les jeux sont vidéos, les réunions sont téléphoniques.

Sans nostalgie, vouloir retrouver le rôle social de rencontre de la rue demande une double intervention : de revalorisation des usages et des sens du citoyen; de relecture des espaces publics. Cette démarche porte autant sur les bâtiments privés que sur le domaine public, par la reconstruction de logements au centre des villes, par l'attribution des arcades à des commerces plutôt qu'à des bureaux, par l'encouragement à l'utilisation des transports collectifs, par la modération de la circulation et le mélange des trafics notamment. En effet, les contacts directs entre les gens renforcent le contrôle social et suppriment la peur de l'autre.

Dans ce vaste programme qui dépend autant des citoyens, des pro-

moteurs que des pouvoirs publics, le rôle de l'aménageur est certes minime et surtout dépendant des autres. Le faste et la splendeur architecturale des rues commerciales ne peuvent remplacer la simple mise à disposition d'un espace libre et de quelques bancs au seul bon vouloir des piétons. Le rôle de l'aménageur est de donner forme au lieu, de concrétiser une architecture du domaine public qui favorise son appréhension par les sens, qui revalorise les usages du lieu, qui s'inscrit dans son histoire, qui comprenne les édifices du passé et du présent.

LA COMPOSITION DE L'ESPACE PUBLIC

La tâche de l'aménagement des espaces publics est de renouer avec l'histoire de la ville, de recoudre d'anciennes divisions du travail entre l'architecte et l'ingénieur, de tisser de nouvelles méthodes de travail.

Tout d'abord, le sol public n'est ni neuf ni vierge. Au contraire, sa

composition, sa texture, ses repères reflètent des situations passées et ont été souvent adaptés tant bien que mal à de nouveaux usages. Tel le végétation, tel mur, tel mouvement de sol sont les signes tangibles d'un territoire transformé et peuvent devenir les points d'appuis à de nouvelles créations. Comme le palimpseste souvent gratté et réécrit, le lieu réinterprété peut recevoir un nouvel usage, à l'échelle de la déambulation et de l'appréhension du piéton. Ainsi, dans le projet d'aménagement urbain est-il primordial de noter les permanences et les transformations du lieu, non seulement dans leur géométrie et leur cartographie, mais dans leur expression, leur sémiologie, leur signalétique.

L'urbanisme du 19^e siècle a créé des espaces publics qui répondent autant aux nouveaux besoins urbains en équipements et en espace qu'à leur embellissement. Les boulevards haussmanniens n'ont pas été seulement créés en fonction du métro et des nouvelles rentabilités immobilières, leurs dimensions

Square Berger. Réaménagement (D. Jordan, photographe)



mettaient en valeur la circulation des calèches et des gens dans les allées d'arbres, les reverbères et les bancs scandaient les parcours. Mais la séparation des formations de l'architecte et de l'ingénieur, la concentration du premier dans la conception des immeubles et la spécialisation du deuxième dans la construction des ponts et chaussées ont accentué la division du travail. Aujourd'hui, le projet d'aménagement urbain réunit à nouveau l'ingénieur et l'architecte. C'est pour eux l'occasion de réapprendre et d'échanger leurs connaissances de la composition urbaine ou de la mise en oeuvre des techniques de voirie.

Notre besoin croissant de mobilité a entraîné la construction de nombreuses routes, sans jamais pouvoir le satisfaire. De nouveaux moyens de gestion électronique du trafic ont permis de le contrôler un moment. Mais aujourd'hui les efforts portent plutôt sur la recherche d'une complémentarité entre routes locales et autoroutes pour dévier le trafic de transit des villes, entre transports individuels et transports collectifs pour améliorer leur accessibilité. Dans les quartiers d'habitation, un nouveau partage de la rue entre les piétons et les automobilistes a remis en question les normes routières et demandé une approche intégrée de l'ensemble des composants de l'espace public, tant fonctionnels qu'esthétiques, entre ingénieurs et aménagistes.

Enfin, l'espace public n'est pas qu'un lieu d'échanges, d'activités ou de résidence, il est également une forme sensible. La composition des rues et des places de la Renaissance offrait une mise en scène à leurs acteurs. Dans les nouveaux jardins publics, la vue, l'odorat, l'ouïe, le toucher sont sollicités. Les traitements de sols ou de limites de la voirie, les éclairages sont autant de ressources pour une réécriture des projets d'aménagement urbain. Car c'est autant dans les modestes retouches de l'espace public que dans les projets fastueux que se forme l'image de la ville.

L'ACTION DES COMMUNES

Dans l'édifice régional, les villes sont confrontées au déménagement des familles dans les communes de la campagne, ainsi qu'au transfert des entreprises dans les zones in-



Quartier de Villereuse. Passage (D. Jordan, photographe)

dustrielles, mais elles doivent maintenir leurs institutions sociales et culturelles. Pour leurs responsables politiques, les conséquences fiscales et sociales sont lourdes. Comment maintenir le tissu social et économique, sinon en agissant sur leurs propriétés – en favorisant la réalisation de logements ou d'espaces d'activités – et sur leur domaine public, par la réorganisation des circulations et du stationnement, la création de zones piétonnes, la refonte des stations de transports collectifs.

En Suisse romande, de Nyon à Brigue, d'Yverdon à Fribourg, le voyageur en remarquera les signes tangibles.

A Morges, Neuchâtel, Martigny, Fribourg, ou ..., c'est souvent à l'occasion de la conception d'un nouveau plan de circulation et de stationnement, ainsi qu'en lien avec de nouvelles infrastructures autoroutières qu'ont été déclenchées les opérations de requalification de leur centre.

L'exposé des motifs déclare vouloir «vivre mieux», «apporter une meilleure qualité de la vie», «donner à la rue un nouveau visage», «promouvoir l'animation du centre», «fixer une population résidente au centre». Sur le terrain la formalisation est manifeste, exhibe un nouveau mobilier urbain et éclairage, multiplie les plantes en bacs, jusqu'à en perdre parfois l'identité du lieu.

A Lausanne, trois scénarios de développement des transports sont mis en regard et permettent de mesurer les effets d'un réseau mettant une priorité intégrale ou partielle aux transports collectifs ou à la circulation motorisée.

Au plan local, le plan des déplacements se concrétise par l'extension

de l'actuelle zone piétonne du centre dans un réseau de rues et de cheminements exclusivement ou partiellement piétonniers, où les places et croisées sont autant de repères dans le parcours urbain.

A Genève, après la fermeture des Rues basses à la circulation et la création des «rues marchandes» réservées aux usagers locaux, les décideurs peinent à organiser un système de transports cohérent autour d'un métro et d'une traversée de la rade.

Mais quels que soient les choix du canton, les effets d'entraînement seront majeurs pour la ville. Déjà, on voit apparaître des projets au potentiel porteur, autour de l'ensemble fluvial du Rhône ou autour de repères importants pour l'agglomération, comme la place des Nations ou la relation Genève-Annemasse.

DU TERRITOIRE AU COIN DE LA RUE

Force est de constater que l'action sur le domaine public est réalisée plus souvent au coup par coup que de manière organisée, planifiée. Il s'agit donc de reconnaître les projets privés ou publics qui développeront des effets d'entraînement sur l'aménagement du domaine public, pour les raccorder à la cohérence des parcours urbains, les relier aux plans directeurs ou aux plans des cheminements piétonniers prévus par la législation fédérale.

Au contraire de la propriété privée qui règle les relations de voisinage entre les acteurs, le domaine public appartient à la fois à tous et à personne. Les travaux qui s'y déroulent font souvent l'objet d'une enchère où le plus fort gagne. Il est donc important de débattre publiquement de son aménagement, de coordonner les interventions de chacun afin de permettre l'inscription de tous les besoins, tant quantitatifs que qualitatifs.

L'espace public représente une mosaïque, un réseau de lieux à requalifier. Hormis la revalorisation des lieux phares de la ville, une réponse modeste, économique, rapide, adaptable peut également être apportée aux demandes des habitants par la remise en état des lieux discrets, oubliés, existant au long de notre cheminement quotidien.

Philippe Gfeller
architecte-urbaniste